

# **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 JUIN 2021**

o0000o000o

**Présents (11)** : Messieurs : C. MAGRO – B. ILHES – P. KOSCK – B. PITIÉ -  
J.L. FILLOL – O. ROUGÉ –

Mesdames : L. RESPLANDY – C. DELQUIÉ – C. FUERTES  
B. TAYEB – A. ROUSSEAU

**Absents excusés** : L. JAFFUS – J. BEZIAT – C. ESTAMPE – T. HAMOUDA

**Pouvoirs** : L. JAFFUS donne pouvoir à C. MAGRO  
J. BEZIAT donne pouvoir à A. ROUSSEAU  
C. ESTAMPE donne pouvoir à B. PITIÉ  
T. HAMOUDA donne pouvoir à L. RESPLANDY

**Président** : Monsieur Christian MAGRO

**Secrétaire** : Madame Amandine ROUSSEAU

o0000o000o

## **I. Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à faire sur le procès-verbal de la séance du 14 avril 2021.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'une observation a été faite par Monsieur Bernard ILHES. En effet il a souhaité apporter une modification au point 7 à la suite de son intervention lors de la séance du 14 avril 2021 sur le vote du budget, à savoir :

*« Monsieur Bernard ILHES note que malgré des recettes fiscales locales en hausse (+ 50 000 €) pour 2020 le résultat reporté de la section fonctionnement 2020 à la section investissement est en baisse de 120 000 €.*

*Il rappelle que ce report sert à financer le remboursement du capital de la dette ainsi que les investissements à venir.*

*Monsieur le Maire fait observer que si le résultat de l'exercice de clôture est effectivement en diminution de 120 000 € par rapport à l'exercice précédent (2019), le résultat cumulé fait apparaître un montant du résultat cumulé positif de 598 865 € ».*

Après cette modification, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et sera signé lors de la prochaine séance.



Ces travaux, soumis à une enquête publique, ont pour finalité de sécuriser cette route départementale qui constitue un axe routier de liaison entre Carcassonne et Béziers très usité et dangereux.

Plus précisément, le projet envisagé consiste à :

- Améliorer le niveau de service ainsi que la sécurité,
- Améliorer la géométrie, les conditions de confort et la visibilité pour l'utilisateur,
- Améliorer l'assainissement de la chaussée actuellement obstruée par les arbres d'alignement et éviter toutes aggravations sur le milieu, par la réalisation d'ouvrages : fossés enherbés, fossés en surlargeur, bassin de rétention, bassin de compensation de remblais en zone inondable et prolongement d'un siphon sur un canal d'irrigation,
- Protéger les périmètres de protection immédiat et rapproché de captage d'eau potable du puits de la Pyramide,
- Proposer des mesures d'évitement et de réduction des effets négatifs du projet sur l'environnement et permettre au projet de s'insérer dans le paysage tout en permettant les continuités écologiques,
- Supprimer un nombre important d'accidents sur cette portion de route.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, étant donné que les travaux du projet de l'élargissement de la Route Départementale 610 concernent la commune de La Redorte, de donner son avis au nom de la commune de La Redorte.

***Après discussion et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet d'élargissement de la Route Départementale 610 entre La Redorte et Puichéric.***

## **V. Organisation des élections Départementales et Régionales**

Monsieur le Maire rappelle que les 20 et 27 juin prochain auront lieu les élections Départementales et Régionales en même temps, ce qui impose une certaine organisation.

A l'aide d'un document, Monsieur le Maire explique que les deux élections auront lieu dans la salle Jean Jaurès. Les deux scrutins seront séparés matériellement par des plots et une chaîne. Il précise que la préfecture de l'Aude a doté la commune de matériel de protection contre la COVID 19 (masques, visières, gel) afin de respecter les mesures sanitaires.

Un planning sera établi en tenant compte la disponibilité de chaque élu pour la tenue des deux bureaux de vote.

## **VI. Questions diverses**

Pas de questions diverses qui donnent lieu à une délibération.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 30.